



# CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand  
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Réf. : SC/RG/10-12-2010

France Télécom Orange  
6, Place d'Alleray  
75505 PARIS CEDEX 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**  
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 10 Décembre 2010

Objet : Négociations sur la Part Variable 2011

Monsieur le Directeur,

La Direction de France Télécom, a proposé en 2010 aux organisations syndicales une négociation portant uniquement sur des principes généraux concernant la part variable des métiers de la vente, tous marchés confondus (de la boutique Orange aux grands comptes !).

La « politique commerciale » de notre entreprise, sensée décliner de façon claire sur le moyen terme la stratégie industrielle de l'entreprise, se résume au seul impératif annoncé qui nous gouverne : **verser au moins 1,40 € de dividende par action** (pour plaire aux analystes financiers, dans une logique de court terme).

Si la Direction de France Télécom était aujourd'hui capable de présenter à l'ensemble des personnels une stratégie industrielle claire, une stratégie commerciale étayée et des relations de confiance envers ses vendeurs, il aurait été possible de signer un accord PVV basé sur de « grands principes ».

Mais cette **négociation générique**, avec une PVV devenue simple variable d'ajustement et mélangeant les notions et les métiers n'avait plus aucun sens. Du coup, au terme de ces pseudos négociations, la **CFE-CGC/UNSA a refusé** (comme la quasi totalité des autres Organisations Syndicales) **de signer** un Accord « PVV » n'offrant pas les garanties nécessaires et suffisantes pour le personnel, tout particulièrement le « principe de non mise en concurrence entre les salariés ou entre entités ».

**La CFE-CGC/UNSA vous demande donc d'ouvrir des négociations par métiers**, les critères d'attribution de la PVV devant à l'évidence se négocier métier par métier, segment de marché par segment de marché, comme cela vient d'être amorcé par la Direction Métier pilotant les Agences de Distribution.

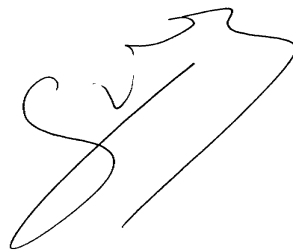
.../...

Au sein de la CFE-CGC/UNSA, nous avons mis en place des **Référents Métiers Nationaux** (R.M.N) qui ont pour vocation d'être, par leur expertise, les interlocuteurs des Directions Métiers, notamment sur la PVV :

- **Florence Le Lepvrier** pour les Agences Distribution
- **Olivier de Lannurien** pour les Agences Entreprises
- **Hélène Germani** pour les Agences Vente Services Clients, les Centres Clients Orange et Renseignements et les Agences Pro et Pme

Aux yeux de la CFE-CGC/UNSA, l'absence de négociations par métiers, serait préjudiciable au dialogue social pourtant si nécessaire pour emporter l'adhésion du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Sébastien CROZIER  
Président